



Commune de  
**BARCY**

7, Ruelle du Curé  
77910 BARCY  
Tél. et Fax : 01 60 44 70 16  
E-mail : mairie-barcy@wanadoo.fr

**Département de Seine-et-Marne  
Arrondissement de Meaux  
Canton de Claye-Souilly  
Commune de BARCY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation :  
le 06 janvier 2016

Date d'affichage :  
le 06 janvier 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 11  
Présents : 10  
Votants : 10  
Quorum : 06

**L'an deux mil seize, le 13 janvier à 19h00**, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DHUICQUE Pierre-Edouard, Maire de BARCY.

Etaient présents :

Mme ARLOVE Angélique, Mme BONGARD Clotilde, M. BONGARD Jean-Luc, M. BRAYER Sébastien, M. CODRON Nicolas, M. DHUICQUE Pierre-Edouard, Mme GRONDIN-FUZELLIER Anièle, Mme POUGET-VACHER Katia, M. MOLKA Hervé, M. RYCHLEWSKI Stéphane.

Absent : M. BESANÇON Emmanuel.

Formant la majorité des membres en exercice.

Madame Anièle GRONDIN-FUZELLIER élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 30 NOVEMBRE 2015**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Procès-verbal du 30 novembre 2015.

**DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRES CONCERNANT LES CHARGES**

**DE PERSONNEL**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative concernant les charges de personnel ainsi que les autres charges de gestion courante comptabilisées à l'article 64 et 65.

N'ayant plus de crédit budgétaire disponible au chapitre 012, Monsieur le Maire demande une modification en section de fonctionnement.

La modification se fait comme suit :

<i>N° article</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant</i>
<b>61522</b>	<b>Entretien et réparations bâtiments</b>	<b>- 10000,00 €</b>
<b>64</b>	<b>Charges de personnel</b>	<b>+ 8000,00 €</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>+ 2000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>10000.00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE cette modification, à l'unanimité.

### **DELIBERATION SUR LA CLE DE REPARTITION DE L'EXCEDENT DE RESULTAT DU SIVOM, SUITE A SA DISSOLUTION**

Vu l'arrêté 2014/DRCL/BCCCL/46 du 5 mai 2014, portant dessaisissement des compétences du syndicat intercommunal à vocation multiple « Solidarité-Environnement »,

En application de l'alinéa 6 de l'article L. 5212-33 du Code Général des collectivités territoriales,

A la lecture de son compte administratif 2012 laissant apparaître un excédent de résultat de 5 187,18 €,

Sur proposition du Préfet de Seine et Marne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**ACCEPTE**

De répartir l'excédent de résultat, entre l'ensemble des communes membres, au prorata du nombre d'habitants.

### **DELIBERATION CONCERNANT LA DISSOLUTION DU CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la prescription de la trésorerie municipale favorable à la dissolution du CCAS, dans le cadre de la loi NOTRE et de la simplification administrative, et ce, afin de supprimer des comptes de gestion peu actifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'article 79 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, permettant la dissolution du Centre communal d'action sociale.

### **Décide**

La dissolution du Centre communal d'action sociale de BARCY au 31 décembre 2015.

Le résultat apparaissant à la clôture de l'exercice 2015 sera repris dans les comptes du budget principal de la commune de BARCY.

## **PRESENTATION ET VALIDATION DES ACTIONS DU CONTRAT RURAL**

Monsieur le Maire transmet à l'ensemble des conseillers un courrier du trésorier départemental donnant un avis favorable au contrat rural souhaité par la commune de Barcy.

A l'écoute des nombreuses remarques des conseillers concernant le projet de la nouvelle Ecole de Barcy et après avis de de la commission Urbanisme et Aménagement, Monsieur le Maire prend conscience que le principal point noir du projet est la perte d'une salle polyvalente de cette dimension.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur NEYRAUD, architecte du projet du Contrat Rural, de travailler sur une proposition d'aménagement du réez de chaussée de la Mairie avec une extension de surface suffisante à accueillir du public et à se substituer à la salle polyvalente.

Monsieur le Maire présente les 3 options envisagées.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, semble favorable à l'option 3** (entrée PMR sur façade Est, au centre du bâtiment, avec une salle des mariages de 70m<sup>2</sup> avec extension « véranda », des toilettes PMR au réez de chaussée côté ouest, et un accueil plus grand avec porte de sécurité).

Monsieur le Maire propose d'intégrer cette proposition d'aménagement du réez de chaussée de la Mairie aux différentes actions du contrat rural et demande au Conseil Municipal de choisir les 3 actions définitives parmi les 4 actions retenues :

A savoir,

- Action 1 : Aménagement d'un atelier communal (74 060 € HT)
- Action 2 : Aménagement des abords de l'école (96 542 € HT)
- Action 3 : Construction d'une salle de motricité (154 732 € HT)
- Action 4 : Aménagement du réez de chaussée de la nouvelle Mairie (244 652 € HT)

Après la présentation du tableau financier prévisionnel par Monsieur le Maire,

Après avoir redéfini les objectifs et les priorités du projet municipal,

Après avoir délibéré,

Par 10 voix en faveur de l'Action 4,

Par 10 voix en faveur de l'Action 1,

Par 8 voix en faveur de l'action 2,

Et 2 voix en faveur de l'Action 3,

Le Conseil Municipal

**CHOISIT DE RETENIR** les Actions 1, 2 et 4 pour le contrat rural de la commune de Barcy,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à faire un avenant au Contrat rural pour le remplacement de l'Action 3 (Construction d'une salle de motricité) par l'Action 4 (Aménagement et extension du réz de chaussée de la Mairie).

### **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier du Préfet concernant les précautions à prendre pour éviter des incendies d'Eglise.

Mme Anièle GRONDIN-FUZELLIER rappelle l'urgence d'une réunion publique concernant la fibre optique.

Celle-ci sera organisée courant février.

Mme Katia POUGET-VACHER demande à ce que l'on réfléchisse aux décorations de Noël pour l'année prochaine. A voir la fabrication de panneaux tels qu'à Crégy les Meaux.

M. Stéphane RYCHLEWSKI alerte Monsieur le Maire et son Adjointe sur l'absence de surveillance des enfants de l'école à l'arrivée du car à 13h45. Une proposition est faite de faire intervenir le cantonnier pour surveiller les enfants dans la cour de récréation, en attendant l'arrivée du maître.

Mme Clotilde BONGARD informe d'une fuite sur les toilettes de l'étage de l'Ecole.

M. Hervé MOLKA regrette l'absence d'une Commission Jeunesse et Loisir fin 2015, notamment pour l'organisation des festivités de Noël.

Ce sera chose faite en 2016.

Séance levée à 22h00.